

Concours section : Concours externe d'inspecteurs de l'action sa

Epreuve matière : EP2 - Compo santé publique

N° Anonymat : 184464

Nombre de pages : 12

17 / 20

Concours / Examen : Inspecteur de l'action sanitaire et sociale

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Externe / Interne / 3ème concours : Externe

Intitulé de l'épreuve : Santé publique

Quelles évolutions de la répartition des missions entre professionnels de santé ?

Le ministre de la santé, François Braun, a récemment lancé une grande concertation autour de la profession d'infirmier et appelé à une meilleure répartition des missions entre les professionnels de santé afin de répondre efficacement aux enjeux actuels.

Le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) recense près de 1228 000 professionnels de santé.

Le code de la santé publique distingue les professionnels médicaux (médecins, chirurgiens, dentistes, sages-femmes), les professionnels de la pharmacie et de la physique médicale et enfin les paramédicaux. Tous les professionnels de santé assurent des missions de santé publique et participent à l'amélioration de la santé, c'est-à-dire un état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence d'infirmité ou de maladie.

La crise sanitaire a mis en évidence l'importance de l'ensemble des professionnels de santé.

Pourtant, le système de santé français est

N°

119

Concours section : Concours externe d'inspecteurs de l'action sa

Epreuve matière : EP2 - Compo santé publique

N° Anonymat : 184464

Nombre de pages : 12

17 / 20

particulièrement centré et dépendant des médecins. Or, alors que l'attractivité des professions de santé, et notamment des professions médicales, est en crise, la demande de soins augmente et se complexifie. Il apparaît alors nécessaire de répondre à cette problématique afin de pouvoir garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des parcours de soins et lutter contre les inégalités territoriales et sociales d'accès aux soins (accès 2 et 3 de la SNS 2018-2022).

Les pouvoirs publics semblent privilégier une meilleure répartition des missions entre les professionnels de santé. Réfléchir aux évolutions de la répartition des missions entre professionnels de santé revient ainsi à s'interroger sur l'opportunité de celles-ci et leurs modalités. Quels leviers actionner pour faire évoluer la répartition des missions entre les professionnels de santé ?

Notre système de santé étant dépendant et centré autour du médecin et traversé par une crise d'attractivité (I), il apparaît nécessaire de décloisonner les missions de chacun à travers la coopération et la réforme des formations des professionnels de santé (II)

N°  
219

## I. Un système de santé... dépendant des professionnels médicaux, affaibli par une crise de l'attractivité durable

Le système de santé français repose principalement sur les médecins. Ainsi, un désert médical s'accompagne souvent d'un désert de professionnels de santé (A). En revanche, la crise de l'attractivité des professions de santé menace l'accès aux soins (B).

### A/ Un système de santé reposant principalement sur les professionnels médicaux, et notamment les médecins

Les médecins sont les principaux acteurs du système de santé. Les médecins généralistes, par exemple, sont la porte d'entrée des usagers dans le système de santé. Ainsi, 60% des premières consultations pour des troubles mentaux passent par un médecin généraliste. L'accès aux autres professionnels de santé est ainsi conditionné à un passage préalable devant un médecin. Or, si la densité de médecins a augmenté entre 1988 et aujourd'hui en passant de 119 médecins pour 100 000 habitants à 339 médecins pour 100 000 habitants, les écarts de densité qui existent entre les départements atteignent des niveaux élevés. Ainsi, la DREES mesure un écart pouvant aller de 1 à 3 pour les médecins généralistes et de 1 à 8 pour les médecins spécialistes. Subséquemment, les déserts médicaux se multiplient et s'enracinent dans le paysage sanitaire français.

Un désert médical est une zone sous densément peuplée en médecin et identifiée comme telle par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à l'aide de l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL). Toutefois, il apparaît aujourd'hui que ces déserts médicaux s'accompagnent bien souvent de déserts de professionnels de santé. En effet, dans son rapport sur les déserts médicaux de 2010, le Sénat constate que l'absence de médecin s'accompagne par un faible maillage en officine de pharmacie, preuve que le système de santé est particulièrement centré sur les médecins et que les autres professionnels de santé sont dépendants de ces derniers.

### B/ L'augmentation de la demande de soins se heurte à la crise de l'attractivité des professions de santé

Le manque d'attractivité des professions de santé peut être constaté dans tous les secteurs, c'est-à-dire en ville, en établissements de santé et en établissements médico-sociaux, et dans toutes les professions.

Les nombreuses fermetures de service d'urgence traduisent certainement de manière la plus spectaculaire cette crise et témoignent de l'importance de cet enjeu.

Dans le champ médico-social, la crise de l'attractivité se mesure essentiellement en établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD). Dans son rapport consacré aux EHPAD de 2011, la Cour des comptes constatait l'absence de médecin conseiller sans de nombreux

Concours section : Concours externe d'inspecteurs de l'action sa

Epreuve matière : EP2 - Compo santé publique

N° Anonymat : 184464

Nombre de pages : 12

17 / 20

Concours / Examen : IASS

Externe / Interne / 3ème concours : Externe

Intitulé de l'épreuve : Santé publique

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

établissements malgré l'obligation posée par le Code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'un taux d'abstentionisme important parmi les professions paramédicales comme les infirmiers et les aides soignants.

Une telle situation emporte des conséquences graves sur la qualité des soins comme a pu le démontrer le rapport de la Défenseure des droits de 2021 relatif à la maltraitance en EHPAD.

Ensuite, en ville l'absence - ou du moins le manque - d'infirmiers et aides soignants à domicile est un obstacle au "visage domiciliaire" tant souhaité par 85 % des Français. Enfin, dans le secteur de la psychiatrie, la Cour des comptes relève une baisse de 34 % des pédiopsychiatres qui entraîne une saturation des centres médico-psychologiques infanto-juvéniles (CMP-IJ), eux-mêmes confrontés à des difficultés en matière de ressources humaines.

Ce double constat appelle à décloisonner les missions des professionnels

N°  
17/20

Concours section : Concours externe d'inspecteurs de l'action sa

Epreuve matière : EP2 - Compo santé publique

N° Anonymat : 184464

Nombre de pages : 12

17 / 20

de santé ainsi qu'à faire évoluer leurs formations afin de rendre ces professions plus attractives.

II. Décloisonner les missions des professionnels de santé et faire évoluer leurs formations afin de répondre à l'augmentation de la demande de soins et la crise de l'attractivité

: la coopération entre les professionnels de santé (A) ainsi que la réforme des formations des professionnels de santé (B) sont des évolutions nécessaires pour garantir une meilleure répartition des missions entre ces professionnels.

A1 Décloisonner les missions des professionnels de santé grâce à la coopération

Dans son discours aux sénateurs du 6 janvier 2023, Emmanuel Macron partageait sa conviction : la solution pour l'avenir se trouve dans la coopération. Les éta

N°  
6.1.9.

de modernisation de notre système de santé (2016) et d'organisation et de transformation du système de santé (2019) ont encouragé la coopération et l'exercice coordonné des soins de premier recours à travers les maisons de santé pluridisciplinaires et les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Le plus souvent constituées autour d'un ou plusieurs médecins, ces nouveaux modes d'exercice permettent de décloisonner les missions des professionnels de santé et de mieux les répartir. La loi Pilst, récemment votée, permet en sus à certains paramédicaux comme les kinésithérapeutes exerçant au sein d'une structure de soins coordonnés de recevoir directement leurs patients, sans une prise en charge préalable par le médecin généraliste. Elle ouvre également la primo-prescription aux infirmiers en pratique avancée (IPA) évoluant dans de telles structures. Toutefois, elle exclut les professionnels de santé exerçant en CPTS. Il convient alors de suivre de près les résultats des expérimentations également prévues par la loi Pilst 2023 avant d'envisager d'étendre ces nouvelles missions aux professionnels de santé regroupés en CPTS. Une telle évolution pourrait être très bénéfique en terme d'accès aux soins dans la mesure où les CPTS connaissent un engouement certain de la part des professionnels de santé et sont amenées à couvrir tout le territoire national.

Enfin, la nouvelle notion de responsabilité collective appelle nécessairement à une meilleure répartition des missions et à un renforcement de la coopération.

B / Réformer les formations des professionnels de santé et étendre la pratique avancée pour mieux répartir les missions entre professionnels de santé et renforcer l'attractivité

La loi OTSS de 2019 a réformé les études de médecine. Si cette dernière est intervenue autant sur les modalités d'accès à ces études que leur contenu, il apparaît nécessaire de renforcer la qualité de vie des étudiants en santé comme le rappelle le récent rapport de l'IGAS. En effet, les internes ont lancé en mai 2023 un appel à la grève pour dénoncer leurs conditions de travail et d'études. Cette problématique peut également se constater chez les étudiants infirmiers qui sont de plus en plus nombreux à abandonner leurs études (l'abandon en première année a triplé en 10 ans).

Une bonne qualité de vie en étude est un préalable nécessaire à toute évolution de la répartition des missions entre professionnels de santé.

Les études des professions paramédicales ont cependant été peu abordées par cette loi. Le rapport de l'Assemblée nationale de 2021 relatif aux études et à la formation des paramédicaux regrettent des formations hétérogènes, datées et obsolètes. Une réforme de ces études sur le modèle licence - master - doctorat (LMD) permettrait de créer une véritable culture interprofessionnelle et ainsi facilitera la répartition des missions entre les professionnels de santé.

Enfin, si la pratique avancée est

Concours section : Concours externe d'inspecteurs de l'action sa

Epreuve matière : EP2 - Compo santé publique

N° Anonymat : 184464

Nombre de pages : 12

17 / 20

Concours / Examen : IASS

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Externe / Interne / 3ème concours : Externe

Intitulé de l'épreuve : Santé publique

ouverte à plusieurs professions paramédicales, elle reste en pratique une opportunité offerte aux seuls infirmiers. L'étendre à d'autres professions comme les aides soignants en EHPAD pourrait être une évolution de la répartition des missions des professionnels de santé, adaptée aux enjeux.

Face aux déserts de professionnels de santé et la crise de l'attractivité des professions de santé, la coopération (à l'image des orthoptistes et des ophtalmologues) et la formation semblent être des axes pertinents et adaptés pour faire évoluer la répartition des missions des professionnels de santé. Ainsi, les travaux entrepris par le ministre chargé de la santé doivent être étendus aux autres professions de santé et la coopération renforcée davantage, comme le propose la proposition de loi Vellefaux.

N°  
9.19.

Concours section : Concours externe d'inspecteurs de l'action sa

Epreuve matière : EP2 - Compo santé publique

N° Anonymat : 184464

Nombre de pages : 12

17 / 20

Nº  
... / ...

N°  
... / ...